### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE



#### 4 avril 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le quatre avril deux-mille-vingt-quatre (4 avril 2024) à dix-sept heures trente (17 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères Isabelle Laramée

Annick Laviolette Julie Marchildon

MM. les conseillers Nicolas Bottreau

Vincent Normandeau

Est absente : Mme la conseillère Noémie Biardeau

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 2 avril 2024.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 17 h 30.

### 2. RÉS. 087.04.2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 AVRIL 2024 À 17 H 30

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Administration, finances et ressources humaines;
  - 3.1 Appropriation de fonds pour le système d'alarme à la Gare;
  - 3.2 Appropriation de fonds pour divers travaux à la Gare;
  - 3.3 Modification de la résolution numéro 377.10.2023;
  - 3.4 Logiciel d'inscription en ligne et de gestion des membres pour la piscine;
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

Adoptée

# 3.1 RÉS. 088.04.2024 APPROPRIATION DE FONDS POUR LE SYSTÈME D'ALARME À LA GARE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'installation d'un système d'alarme relié à une centrale par Extincteurs des Hautes-Laurentides au coût de 6 987,58 \$ plus les taxes.

D'autoriser Alexandre Barbe Électricien Inc., à adapter l'installation électrique pour permettre l'installation du système d'alarme au coût de 16 500,00 \$ plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soit appropriée de la réserve financière pour la gestion des actifs. Tout solde résiduaire est retourné dans ladite réserve.

Adoptée

# 3.2 RÉS. 089.04.2024 APPROPRIATION DE FONDS POUR DIVERS TRAVAUX À LA GARE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le chargé de projets, Mario Thibault, à dépenser une somme n'excédant pas 2 000 \$ pour divers travaux à la Gare.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soit appropriée de la réserve financière pour la gestion des actifs. Tout solde résiduaire est retourné dans ladite réserve.

Adoptée

# 3.3 RÉS. 090.04.2024 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 377.10.2023

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide financière indiqué dans la résolution numéro 377.10.2023 ne correspond pas à l'article 8 de la politique numéro 2024-75 relative à l'entretien des chemins situés sur les terres du domaine de l'État adoptée en janvier dernier.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la résolution numéro 377.10.2023 afin d'autoriser une aide financière de 31 799,96 \$ au lieu de 31 000 \$ à L'Association des propriétaires de la Rive Ouest du lac Labelle (APROLL) pour le déneigement des chemins de leurs secteurs pour l'hiver 2023-2024.

Adoptée

# 3.4 RÉS. 091.04.2024 LOGICIEL D'INSCRIPTION EN LIGNE ET DE GESTION DES MEMBRES POUR LA PISCINE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'abonnement au logiciel Amilia pour l'inscription en ligne et la gestion des membres pour la piscine au coût de 99 \$ par mois plus 1 % de frais de service.

Que cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02.701.40.411.

Adoptée

	,				
_	DEDI	JUEL	$\Delta = \Delta I$	IECTION	ıc
5.	LEKI	ノレヒ L	ᆚᆮᅜᇿ	JESTION	J

Mairesse

Aucun citoyen n'est présent.

### 6. RÉS. 092.04.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 49.

	Adoptée
Vicki Emard	Claire Coulombe
Mairesse	Greffière-trésorière et directrice générale
•	la signature du présent procès-verbal équivaut à la ions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
Vicki Emard	